L'EXPRESS S'abonner

POLITIQUE LES RÉPUBLICAINS

Référendum sur le climat : quand le Conseil d'Etat vole au secours de la droite

France. La juridiction administrative a rendu un avis critique sur le projet de révision constitutionnelle. Ses arguments font écho à ceux de la droite sénatoriale.

Par Paul Chaulet

Publié le 23/01/2021 à 08:30

Offrir l'article ?

Emmanuel Macron espère soumettre aux Français en 2021 le projet de loi intégrant la défense de l'environnement dans l'article 1er de la Constitution.
afp.com/Thibault Camus

Le chemin vers un référendum est toujours plus étroit. Dans un avis publié jeudi, le Conseil d'Etat a exprimé de lourdes réserves sur le projet de loi intégrant la défense de l'environnement dans l'article 1er de la Constitution. En cause : la rédaction du texte retenue par l'exécutif, qu'Emmanuel Macron

Son article unique prévoit d'inscrire à l'article premier de la Constitution que la France "garantit la préservation de la biodiversité et de l'environnement et lutte contre le dérèglement climatique". Une rédaction a priori consensuelle. Mais le choix du verbe "garantir" fait tiquer la juridiction administrative, qui craint ses "effets potentiellement puissants et largement indéterminés".

LIRE AUSSI : Les arrière-pensées de Macron: "On n'a jamais pris des décisions difficiles par référendum"

"Le projet imposerait aux pouvoirs publics une quasi-obligation de résultat dont les conséquences sur leur action et leur responsabilité risquent d'être plus lourdes et imprévisibles" que celles issues de la Charte de l'environnement, précise le Conseil d'Etat. En clair, le gouvernement risque de se lier les mains avec une rédaction si engageante. Face à ces "incertitudes", le Conseil d'Etat recommande au gouvernement de préciser les "effets juridiques" qu'il attend de la réforme et suggère de remplacer le terme "garantit" par "préserve".

Le choix du verbe utilisé est en effet décisif. Il peut être est source d'obligations lourdes pour l'Etat ou engendrer une simple incitation. "Si l'Etat doit 'favoriser' la protection de l'environnement, c'est du pipeau. S'il doit la 'garantir', cela a plus de sens, indiquait en juillet à L'Express Corinne Lepage, avocate et ancienne ministre de l'Environnement.

"Virus de la décroissance"

Le sujet peut sembler aride. Un obscur débat de juristes. Mais cette bataille sémantique masque une guerre politique, dont dépend la tenue du référendum. Pour que ce vote ait lieu, le texte doit être adopté en des termes identiques par l'Assemblée nationale et le Sénat, à majorité de droite. Pas évident, à quinze mois de l'élection présidentielle. Le président du Sénat Gérard Larcher a justement évoqué ses doutes sur l'emploi du terme "garantir" dans le projet de

L'EXPRESS S'abonner

assurait-il au *JDD* le 9 janvier.

LIRE AUSSI : Référendum sur le climat : Macron tend un piège, le Sénat garde son flegme

A droite, on s'estime conforté par l'avis du Conseil d'Etat. "Il est parfait ce Conseil d'Etat, sourit le sénateur du Rhône François-Noël Buffet. Il confirme nos craintes : cette révision peut avoir des conséquences juridiques graves et non mesurées. C'est un revers pour le gouvernement." "J'aurais pu écrire cet avis !", s'exclame auprès de L'Express le président du groupe LR au Sénat Bruno Retailleau. "Le terme de 'garantit' est dangereux. Il introduit dans notre loi fondamentale le virus de la décroissance et de l'autodestruction. Il risque de donner naissance à une jurisprudence qui détruirait notre tissu industriel, un des plus faibles des grands pays européens. Il n'y aura pas d'accord avec le Sénat sur ce mot."

Engagement du chef de l'Etat

Problème : ce terme est un engagement du chef de l'Etat. Lors de l'annonce de la révision constitutionnelle le 14 décembre 2020, Emmanuel Macron avait été interpellé sur l'écriture du texte par Grégoire Fraty, membre de la Convention citoyenne. La rédaction intégra-t-elle le terme "garantir" ? "Oui", répond Emmanuel Macron. Une promesse forte. En 2019, un projet de loi constitutionnelle prévoyait simplement d'ajouter dans l'article 1er de la Constitution que la France "favorise" la préservation de l'environnement, une version à l'époque validée par Nicolas Hulot. Grégoire Fraty compte "s'accrocher" à ce verbe. "Cela investit la République de devoirs et lui confère des obligations de résultat. On ne veut pas être dans l'incantation et simplement repeindre la Constitution en vert."

Au sein de l'exécutif, on campe sur la rédaction initiale. "Le texte reste, comme l'engagement du président, celui de la convention citoyenne, indique-t-on à

Sans le terme "garantit", la révision aurait en effet un impact symbolique. Notre droit n'est pas une page blanche. Dans son avis, le Conseil d'Etat rappelle l'existence de la Charte de l'environnement, adoptée en 2005 et mentionnée dans le Préambule de la Constitution. Ce texte n'est pas cosmétique. Le Conseil Constitutionnel en a déduit en janvier 2020 un "objectif de valeur constitutionnelle" de protection de l'environnement. Lois et règlements doivent le respecter. "Une modification de l'article 1 ne changerait donc rien, sauf à employer le terme 'garantit'" qui nous mènerait vers l'appauvrissement", insiste Bruno Retailleau.

Le sénateur LR propose de "compléter" la charte de l'environnement en y intégrant un "objectif climatique". "Cela éviterait de bricoler notre article 1er", estime-t-il. "Mais dans ce cas, ajoute François-Noël Buffet, pas besoin de mobiliser la population par référendum. Réunir le Congrès suffit." Cet avis est en tout cas accueilli à droite comme une "caution intellectuelle et juridique". Au sein de LR, on n'est pas dupe sur le piège politique soulevé par cette révision constitutionnelle : être accusé d'insensibilité face à l'urgence climatique en cas de vote négatif. Le Conseil d'Etat vient de lui offrir le meilleur des boucliers.

Paul Chaulet
Journaliste Politique
Voir ses articles

EXPLORER LA RUBRIQUE POLITIQUE

Conseil constitutionnel : Richard Ferrand proposé comme futur président par Emmanuel Macron

Emmanuel Macron : nos révélations sur ces 10 jours où il a imaginé Sébastien Lecornu à Matignon

L'EXPRESS

S'abonner

Droit du sol, droit du sang... Comment devient-on Français aujourd'hui ?

L'EXPRESS

Téléchargez l'application

DOSSIERS D'ACTUALITÉ

Crise politique en France

Au PS, la pénible émancipation de Jean-Luc Mélenchon

"EXCLUSIF. Eric Lombard, secrets et confidences : le coup fil d'Emmanuel Macron, sa fortune familiale... "

Entre Laurent Wauquiez et Bruno Retailleau, qui sera le diviseur en chef ?

Bruno Retailleau : un ministre de l'Intérieur peut-il obtenir un bilan positif ?

À DÉCOUVRIR

François Bayrou nommé Premier ministre

Emmanuel Macron tacle Gabriel Attal, Marine Tondelier la joue comme Mélenchon

Les indiscrets politiques

Tous les dossiers Politique

Nos vidéos

SERVICES DE L'EXPRESS

L'Express Audio

L'application L'Express

Entreprendre en franchise

Toutes les archives

Archives 2025

Archives 2021

SERVICES PARTENAIRES

Guide Shopping avec L'Express
Investir en SCPI avec Corum

ABONNEMENT

S'abonner
Lire l'hebdo
Le Cercle
Contacter L'Express

NEWSLETTERS

Découvrir les newsletters de L'Express

© L'Express Mentions légales Qui sommes-nous? Politique de confidentialité Politique cookies Paramétrage cookies Conditions générales d'utilisation Service Client Boutique L'Express Studio Gérer Utiq